

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 novembre 2015

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance du 23 novembre 2015

**2015 DAC 645** Deux contrats de coédition avec deux éditeurs pour la publication de deux ouvrages sur l'histoire de Paris (7.961euros).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer deux contrats de coédition avec deux éditeurs afin de publier deux ouvrages à caractère historique soutenus par son Comité d'histoire ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les deux projets de contrat joints en annexe.

Article 2 : La dépense, correspondant à 7 961 euros, qui revient à la Ville, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, mission 341, rubrique V324, chapitre 011, nature 6236.

Article 3 : La recette sera imputée sur le budget de fonctionnement 2015 et suivants de la Ville de Paris, mission 341, rubrique V324, chapitre 77, nature 7788.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**